



www.sage-authion.fr

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN DE L'AUTHION**

DÉLIBÉRATION

**DÉLIBÉRATION N°2023-10 – DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE POUR LA CREATION D'UNE PLATEFORME
LOGISTIQUE DANS LA ZAC DE LA RONDE SUR LA COMMUNE DE
ALLONNES (49)
CONCERTO DEVELOPPEMENT - Allonnes (49)**

**AVIS PRIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION**

◆◆◆

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DES DOSSIERS POUR AVIS

COLLEGE des élus

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick
--	-----------------

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier
--	---------------

SMBAA	RABOUAN Paul
-------	--------------

PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie
--------------------------	---------------

SMBAA	PEGE Patrice
-------	--------------

COLLEGE des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Association des Irrigants du bassin versant de l'Authion	BLOURDIER Antony
--	------------------

Association ARCA	BRESSON Dominique
------------------	-------------------

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	LAIZE Denis
--	-------------

Association FNE Anjou	COUVERCELLE Christian BOISTAULT Eric
-----------------------	---

Fédération de Pêche du Maine-et-Loire	MERLIN Bernard
---------------------------------------	----------------

COLLEGE de l'état et ses établissements publics

DREAL PAYS DE LA LOIRE	François-Jacques CHENAIS
------------------------	--------------------------

DDT de Maine-et-Loire	Julien DUGUE
Service départemental de la police de l'eau	Marc ANDRE Johan DUPRET

Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Pascal BONIOU
---	---------------

Présentation

Généralités

Dossier reçu le	02/10/2023 ; délai de réponse : 40 jours (12/11/2023)
Périmètre du dossier	<p>Demande d'autorisation environnementale pour la création d'une plateforme logistique dans la ZAC de la Ronde sur la commune de Allonnes (49).</p> <p>L'entrepôt projeté par la société CONCERTO est un entrepôt pouvant accueillir tout type de stockage relevant des rubriques ICPE n°1510, 1511, 1530, 1532, 2662, 2663-1, 2663-2, 4320, 4510, 4718, 4755, 4801.</p> <p>Projet dispensé d'étude d'impact environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale du 06/06/ 2023 (annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement).</p>
Pétitionnaire du projet	<p>CONCERTO DEVELOPPEMENT</p> <p><u>Siège social</u> : 17, quai du Président Paul Doumer CS 90001 - 92672 Courbevoie Cedex</p>
Type	Consultation obligatoire

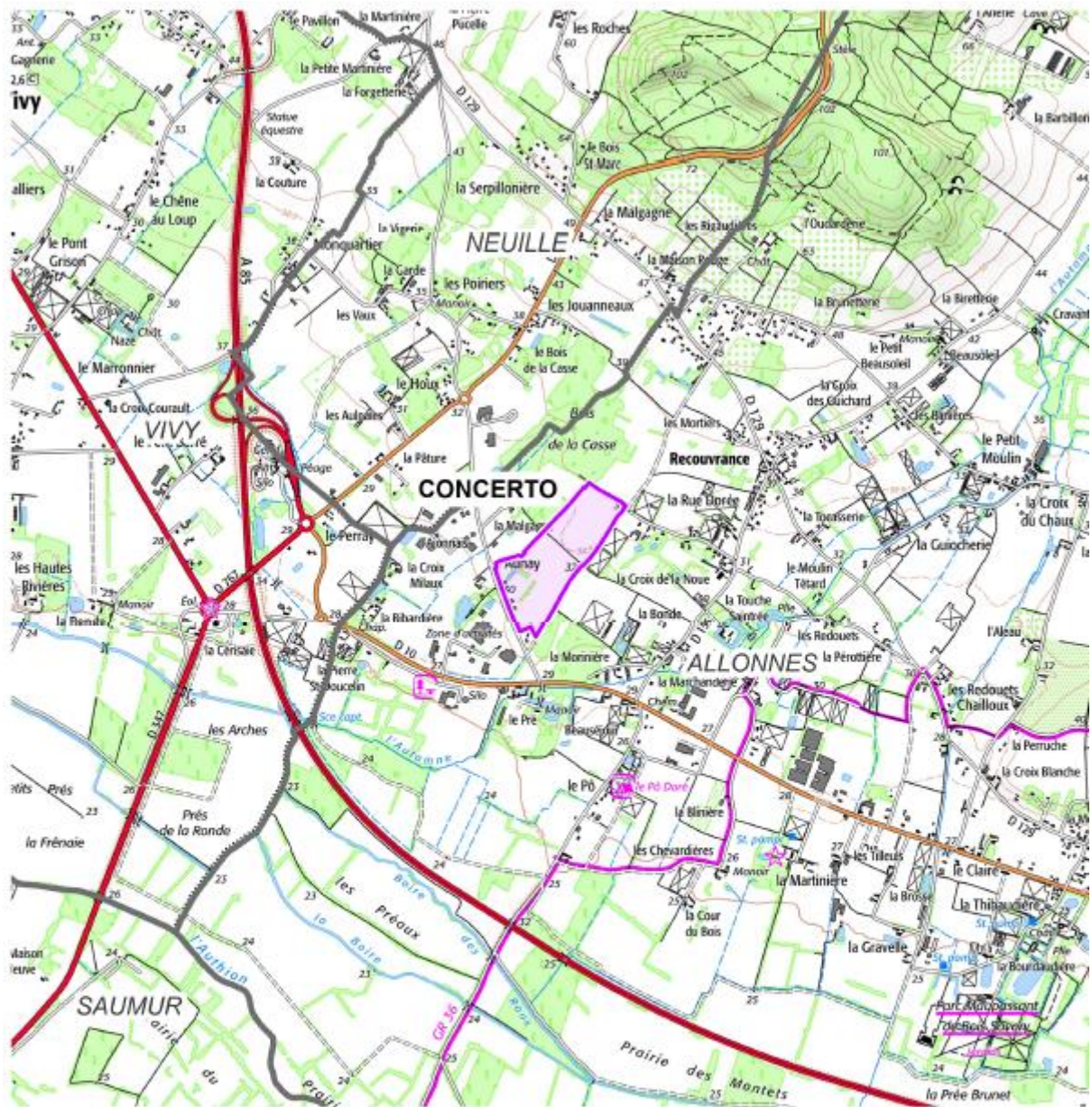
Localisation du projet

Projet dans le périmètre du SAGE et surface concernée	<p>Le projet se situe sur la commune d'Allonnes (49), au sein de la zone d'activités concertée (ZAC) de La Ronde.</p> <p>La surface des terrains accueillant le projet est d'environ 15,6 ha..</p> <p>Références cadastrales : Section : ZH, Parcelles : 15, 18, 19, 20, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 137, 219, 223, 234.</p>
Bassin versant / Masses d'eau et unités de gestion concernées	<p>Unité de gestion concernée : UG9 – Bassin des trois Rus</p> <p>Masse d'eau superficielle concernée : L'AUTHION ET SES AFFLUENTS DEPUIS BRAIN-SUR-ALLONNES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LATHAN (FRGR0448)</p>
Surface / linéaire concerné	<p>Le projet se situe dans le bassin versant aval de l'Automne, ruisseau affluent en rive droite de l'Authion, drainant un bassin versant global de l'ordre de 37 km². L'écoulement des eaux superficielles est assuré par un maillage de fossés rabattant les eaux pluviales vers le réseau d'assainissement de la ZAC de la Ronde qui a pour exutoire le ruisseau de l'Automne, qui s'écoule à un peu moins de 1 km en aval.</p>

Description du projet

La société CONCERTO projette la construction à Allonnes (49) d'une plateforme logistique, composée d'un bâtiment principal qui comportera 11 cellules de stockage, des bureaux et locaux sociaux et des locaux techniques, pour une surface totale de plancher d'environ 70 000 m².

Le projet s'implante sur un terrain d'une surface de 15,6 ha au sein de la ZAC Anjou Actiparc « La Ronde ». Il s'agit d'un projet d'entrepôt dit « en blanc ». C'est-à-dire qu'au stade de la demande d'autorisation environnementale, l'utilisateur final n'est pas connu, tout comme le détail des produits qui seront stockés.



SOURCES : SCAN 25, ADMINEXPRESS, IGN.

OTE INGENIERIE

MARS 2023

1:25 000 0 250 500 m 

Figure 1 : plan de localisation de la plateforme, extrait du DAE

Le site d'implantation du projet s'inscrit en zone UY « Zone urbaine à vocation économique » au titre du PLUi Saumur Val de Loire.

Illustration n° 31 : Réseau hydrographique dans l'environnement proche du site d'étude.

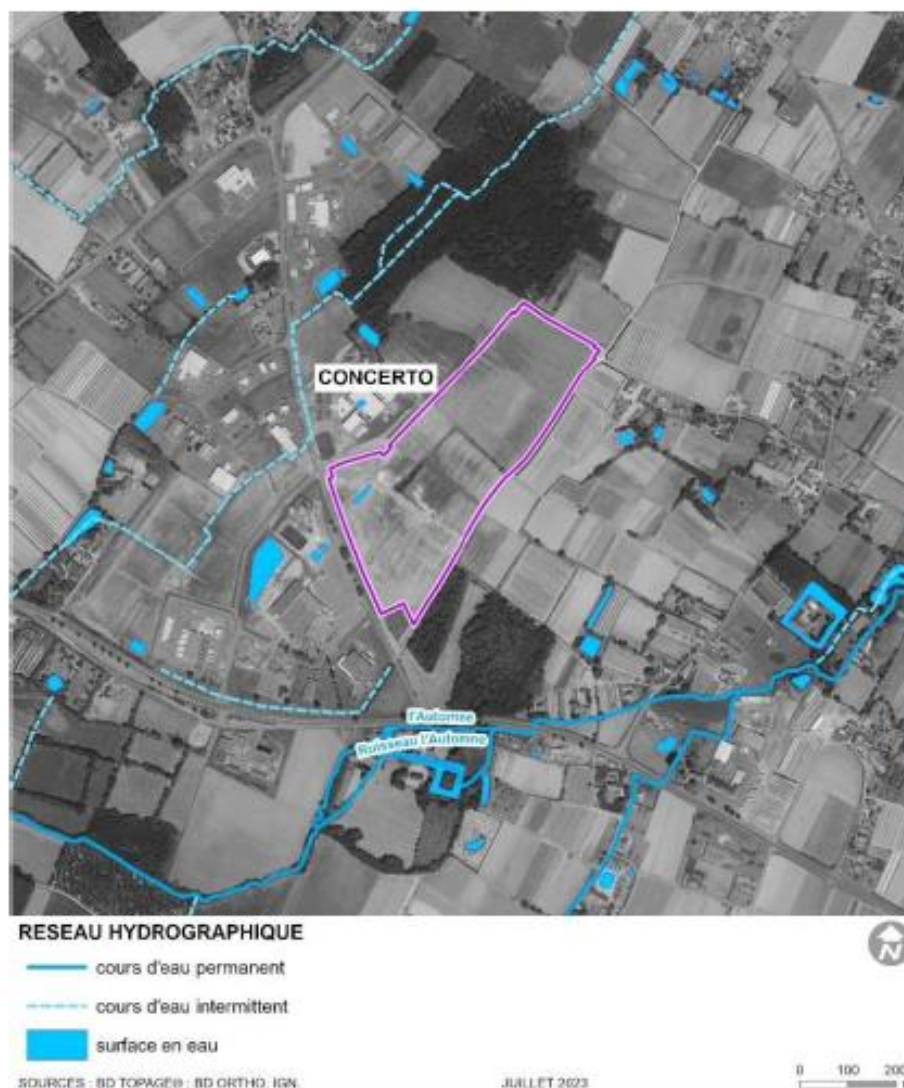


Figure 2 : réseau hydrographique proche du site, extrait du DAE

L'établissement sera globalement composé (voir plan masse joint) :

- d'un bâtiment logistique d'environ 70 000 m² : 11 cellules de stockage, bureaux, locaux de charge, local transformateur électrique, local technique, local sprinkler ;
- de 2 points d'accès : Au Nord-Ouest pour les véhicules poids lourds (PL) et au Sud (VL)
- de voiries et d'aires de stationnement VL et PL
- d'un **bassin étanche d'environ 1 200 m³** pour la **rétenion des eaux d'extinction** en cas d'incendie ;
- d'un **bassin perméable d'environ 2 500 m³** permettant **l'infiltration des eaux pluviales** générées sur le site ;
- d'une **réserve d'eau d'environ 600 m³** permettant d'alimenter le sprinklage ;
- d'une **réserve d'eau d'environ 600 m³** pour l'alimentation associé à un pomperie pour permettre d'assurer un débit de 300 m³/h au total sur les poteaux incendie du site.

Répartition des surfaces :

Tableau n° 2 : Répartition des surfaces

Nature	Surface (m ²)
Bâti	68 250
Espaces extérieurs imperméabilisés	41 760
Option – Emprise parking PL	2 800
Espaces verts	37 560
Bassins	3 780
Noue	1 850
Parcelle complète	156 000 m²

Besoins en eau – Gestion des eaux usées et pluviales

L'alimentation en eau sera assurée par le réseau public d'eau potable.

Il est prévu de raccorder le site au droit de la canalisation existante au Sud-Est du projet. L'alimentation en eau du site sera équipée d'un disconnecteur permettant d'éviter tout retour d'eau dans les canalisations d'eau potable.

L'alimentation en eau **à partir du réseau d'adduction en eau potable** assurera :

- la majorité des besoins sanitaires et domestiques ;
- le remplissage des cuves de réserve en eau du sprinklage ;
- l'alimentation des poteaux incendie.

Les **eaux sanitaires** et les **eaux de lavage** des locaux administratifs et entrepôt seront envoyées directement, via un seul rejet vers le réseau d'assainissement public de la collectivité pour être traitées dans la station d'épuration du parc d'activités.

De par la nature du projet, à savoir un entrepôt, **le projet ne sera pas à l'origine d'eaux usées industrielles.**

Les **eaux pluviales** seront gérées de la façon suivante :

- Collecte séparée des eaux pluviales de toitures et des eaux de ruissellement de voiries ;
- Les eaux pluviales de toitures rejoindront le bassin d'infiltration sans traitement préalable ;
- Les eaux pluviales de voiries transiteront par un séparateur d'hydrocarbures (garantissant une concentration maximale de 5 mg/L) après tamponnement dans le bassin étanche. Elles rejoindront ensuite le bassin d'infiltration du site ;
- Les eaux pluviales du parking VL seront gérées par la mise en place de matériaux drainants (type béton drainant, pavés drainants, enrobé poreux...);

Analyse de la compatibilité du projet avec le SAGE Authion

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion a pour mission d'évaluer la compatibilité du projet de création d'une plateforme logistique dans la ZAC de la Ronde sur la commune de Allonnes (49) avec les règles et les dispositions énoncées dans les pièces opposables du SAGE.

Pour ce faire, le présent chapitre rappelle les différentes règles et dispositions concernées par le projet.

REGLE DU SAGE	ARTICLE DU REGLEMENT	Compatibilité du projet avec les règles du SAGE
Règle 1	Répartition des volumes disponibles par catégories d'utilisateurs « La répartition du volume maximum disponible par catégorie d'utilisateurs est définie comme suit : - 19,8 % sont affectés à l'alimentation en eau potable (dont 8,7% pour les usages domestiques extérieurs et assimilés) ; - 78,5 % sont affectés à l'irrigation et aux usages agricoles ; - 1,7 % sont affectés aux usages industriels et économiques (hors irrigation et usages agricoles). »	CONFORME
Règle n°2	En unité de gestion déficitaire, encadrer le développement de la substitution/en unité de gestion non déficitaire, encadrer le stockage hivernal de l'eau dans des réserves étanches	NON CONCERNE Aucun plan d'eau ne sera créé dans le cadre du projet.
Règle n°3	Obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau	NON CONCERNE

ENJEUX DU SAGE	OBJECTIF GENERAL – Moyens prioritaires – Dispositions du SAGE	Compatibilité du projet avec les dispositions du SAGE
ENJEU N°1 : Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages	GR-3 : Optimiser la gestion de l'eau 3.A.1 : Accompagner les industriels et les professionnels vers des systèmes plus économes en eau	La plateforme logistique ne nécessite aucun prélèvement d'eau dans la ressource superficielle ou souterraine. Ses besoins en eau seront assurés par une alimentation à partir du réseau d'adduction en eau potable. Les besoins en eau de la plateforme se limitent aux usages sanitaires (locaux, sanitaires, nettoyage) et aux besoins pour l'extinction en cas d'incendie (entrepôt équipé de sprinklers). → Le projet est compatible avec les dispositions du SAGE Authion.

Les sondages réalisés par Élément cinq en 2022 ont conduit à la délimitation d'une zone humide. Celle-ci était localisée dans l'emprise initiale du projet.

Étude de délimitation réglementaire de zones humides sur critères pédologiques d'après l'arrêté du 24/06/2008 modifié le 01/10/2009.

Communauté d'Allonnes (49)
Zone d'Activités de la Ronde

Cartographie de la zone humide effective sur la zone d'étude au 31-01-2022



TERRAIN

- Sondages pédologiques [101]
- Non humide [96]
- Humide [3]
- Autre [2]
- Zone humide effective

ADMINISTRATIF

- Zone d'étude
- Limites communales

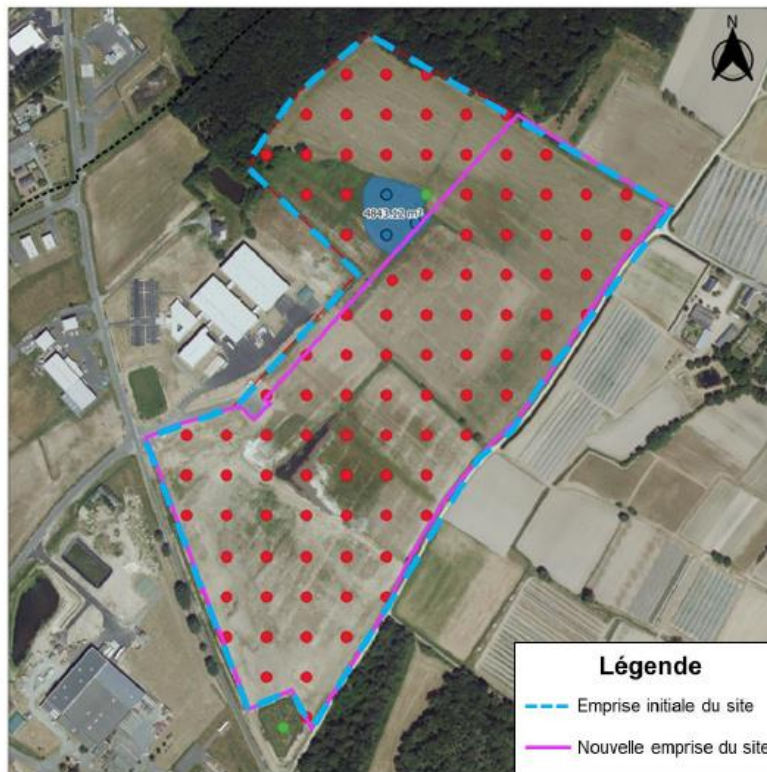
ÉCHELLE : 1:3 000



(Ce plan numérique est destiné pour une impression sur des supports imprimés format A3 ou A4. Il est à l'échelle papier du projet.)



Réalisation : Élément Cinq, IGN
Fond de cartes : BD Carthage 2004
Mise à jour : Élément Cinq, Nov. 2022



Légende

- Emprise initiale du site
- Nouvelle emprise du site

Illustration n° 21 : Localisation des mesures compensatoires



Légende des mesures compensatoires :

- Mesure C1a - Matériaux Graveleux et sableux
- Mesure C1b - Mare sans végétation
- Mesure C1c - Hibernaculum
- Mesure C1d - Clôture provisoire anti-amphibien (début phase travaux)
Clôture définitive anti-amphibien (après aménagement des parkings VL) / cf. illustration ci-avant

Suite à ce résultat, le périmètre du projet a été modifié afin d'éviter toute destruction de zones humides. La zone humide n'est désormais plus dans l'emprise du projet.

Figure 3 : Evitement de la zone humide et création de mares dans l'enceinte du projet
(Source : demande de dérogation article L411-2 code de l'environnement – CONCERTO Allonnes (49), page 111)

ENJEUX DU SAGE	OBJECTIF GENERAL – Moyens prioritaires – Dispositions du SAGE	Compatibilité du projet avec les dispositions du SAGE
ENJEU N°II : Protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et les zones humides de manière différenciée sur le territoire	MA-7 : Améliorer la connaissance, la gestion des zones humides et des têtes de bassins versants 7.A : Inventaire, préservation et restauration des zones humides	L'emprise de la plateforme a été réduite afin d'éviter une zone humide inventoriée au Nord-Ouest des terrains du projet initial. Des mares seront par ailleurs créées dans l'enceinte du projet (mesure de compensation au titre des espèces protégées : crapaud calamite). → Le projet est compatible avec les dispositions du SAGE Authion sous réserve de la mise en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues au dossier de demande d'autorisation environnementale.
ENJEU N°III : Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles	QE-9 : Réduire les flux de pollution diffuse et ponctuelle 9.C. Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels	Le projet de la société CONCERTO prévoit les mesures préventives suivantes afin d'éviter le risque de pollution du sol et du sous-sol : <ul style="list-style-type: none"> • imperméabilisation des voiries, des zones de stationnement, de travail et de manutention ; • collecte séparative des eaux usées et rejet vers le réseau public, vers la station d'épuration du parc d'activités ; • collecte séparative des eaux pluviales, traitement via un séparateur d'hydrocarbures et infiltration via bassin perméable de 2 405 m³ et possibilité de confinement en cas d'incident (déversement accidentel, fuite sur réservoir de camion, ...). Aucun rejet direct vers les eaux souterraines ne sera réalisé. Les stockages de produits susceptibles d'être à l'origine de pollutions seront associés à des dispositifs de rétention adaptés. Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable. → Le projet est compatible avec les dispositions du SAGE Authion sous réserve que le maître d'ouvrage respecte toutes les mesures nécessaires et indispensables pour éviter et réduire les sources de pollution des eaux superficielles et des eaux souterraines notamment en phase chantier (construction de la plateforme).
ENJEU N°IV : Prévenir le risque d'inondations dans le Val d'Authion		NON CONCERNE. Le projet est localisé en-dehors de tout zonage particulier du PPRI.
ENJEU N°V : Porter, faire connaître et appliquer le SAGE		NON CONCERNE



www.sage-authion.fr

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN DE L'AUTHION

AVIS DE LA CLE

Demande d'autorisation environnementale pour la création d'une plateforme logistique dans la ZAC de la Ronde sur la commune de Allonnes (49) CONCERTO DEVELOPPEMENT

- Vue la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu l'article R.181-22 du Code de l'Environnement ;
- Vu l'arrêt inter préfectoral DIDD-BPEF-2017 n°349 bis du 22 décembre 2017 d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Authion ;
- Considérant les dispositions inscrites au PAGD du SAGE du bassin de l'Authion ;
- Considérant le dossier de demande d'autorisation environnementale temporaire déposé par Vinci Autoroute - Cofiroute, datant de septembre 2023 et transmis par la DREAL des Pays de la Loire ;

Le **projet de création d'une plateforme logistique** au sein de la Zone d'Activités Anjou Actiparc « La Ronde » sur la commune de Allonnes (49) porté par la société CONCERTO est **compatible avec les dispositions du SAGE AUTHION**.

Ainsi, la **Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion**, consultée par le biais du groupe de travail des dossiers pour avis, émet un **avis favorable**, sous réserve de la mise en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues au dossier de demande d'autorisation environnementale et notamment les mesures nécessaires et indispensables pour éviter et réduire les sources de pollution des eaux superficielles et des eaux souterraines (notamment en phase chantier).

**APPROBATION DE L'AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA
CREATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE DANS LA ZAC DE LA RONDE SUR LA COMMUNE DE
ALLONNES**

SENS DU VOTE :

Nombre de membres en exercice :	53
Nombre de membres de la CLE et du groupe de travail des dossiers pour avis :	13
Nombre de votants :	13
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	4

Après délibération, les membres de la CLE décident, avec 9 votes pour, d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'une plateforme logistique dans la ZAC de la Ronde sur la commune d'Allonnes, sous réserve de la mise en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues au dossier de demande d'autorisation environnementale

Le Président de la CLE du SAGE Authion, Jeannick CANTIN

